

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE
ENTENTE DE NATURE MIXTE RELATIVEMENT À LA PRODUCTION
D'UN PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE MISE
EN VALEUR DU LITTORAL EST ET DE SES ABORDS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à la production, sous la maîtrise d'œuvre de la Commission de la capitale nationale du Québec, d'un plan directeur de développement urbain et de mise en valeur du littoral Est et de ses abords dans le cadre la réalisation d'une entente de collaboration entre la Ville de Québec, le gouvernement du Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût de la contribution financière à être versée par la ville en vertu de projet décrit à l'article 1 incluant les taxes applicables s'élève à la somme de 220 000 \$.

Total : 220 000 \$

Annexe préparée le 26 mai 2011 par :

Sonia Tremblay, urbaniste
Division de l'urbanisme
Service de l'aménagement du territoire